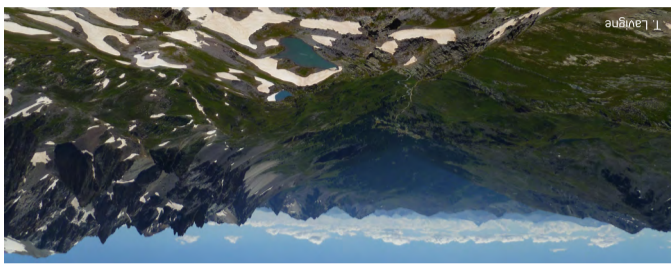


Le marais de Névache : Ce marais constitue une des zones humides les plus riches et intérieures de la région. Les marais de Névache sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels PACA. Certains terrains à forts enjeux environnementaux sont achetés et gérés par le Conservatoire. Les agriculteurs locaux se sont engagés à faucher ou maintenir le pâturage sur les secteurs favorables afin d'éviter la fermeture du milieu. Des actions de communication et de sensibilisation sont également développées.

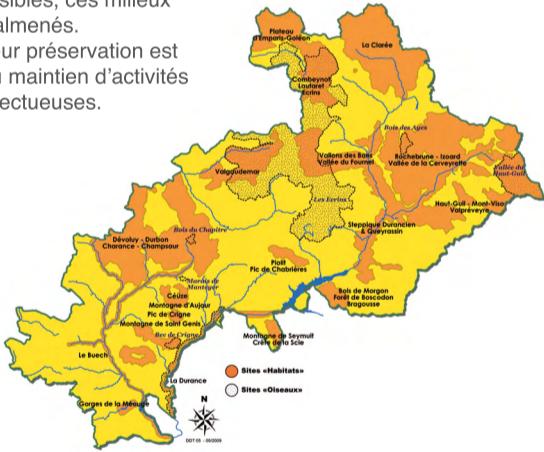


Une Opération Grand Site : Ces vallées ont bénéficié d'une opération Grand Site, mise en œuvre par la Communauté de Communes du Briançonnais, pour valoriser ce territoire qui fait l'objet d'une forte fréquentation touristique (conception d'une charte architecturale et d'une charte forestière, mise en place d'une navette estivale vers la Haute Vallée, réaménagement de certains parkings ...).

Sites classés
Un Site classé « Vallée de la Clarée et Vallée Etroite ». Ces deux vallées constituent un ensemble remarquable tant par la qualité des paysages que par la richesse du patrimoine naturel, culturel et militaire. Classées depuis 1992, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale. C'est le cas pour les nouvelles constructions ou démolitions, pour la réalisation de travaux et l'édition de clôtures. De plus, une réglementation s'applique : le camping sauvage et le caravanning hors zones spécialement aménagées sont interdits ainsi que l'affichage et la publicité.

Un patrimoine naturel exceptionnel

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels très variés. Ces « habitats » permettent aux espèces de la faune et de la flore de réaliser leur cycle de vie. Fragiles et sensibles, ces milieux sont parfois malmenés. En revanche leur préservation est souvent liée au maintien d'activités humaines respectueuses.



Dans les Hautes-Alpes :
23 sites
40 % du territoire haut-alpin soit plus de 200 000 hectares
16 sites « Habitats »
7 sites « Oiseaux »
2/3 des communes du département sont concernées

Natura 2000 en France : le dialogue en avant

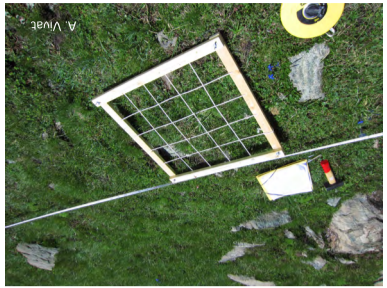
La France a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux. A partir d'un diagnostic, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire. Le principe de libre engagement constitue la clef de voûte de la démarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine commun. Ainsi, chacun peut s'investir dans la gestion et la préservation des sites à travers la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.

1 776 sites
12,9 % de la surface terrestre métropolitaine
Soit 7 millions d'hectares



Sensibiliser : Des moyens de communication et de sensibilisation sont développés : publications, conceptions de dépliants, sorties sur des thématiques environnementales avec les enfants des écoles, balades, découvertes, journées de sensibilisation des professionnels de la montagne et du tourisme, ...

Mieux connaître pour mieux protéger : La faune, la flore et les milieux naturels font l'objet d'études scientifiques pour mieux appréhender leur répartition et leur dynamique et préciser les mesures de gestion spécifiques à mettre en œuvre pour assurer leur conservation.

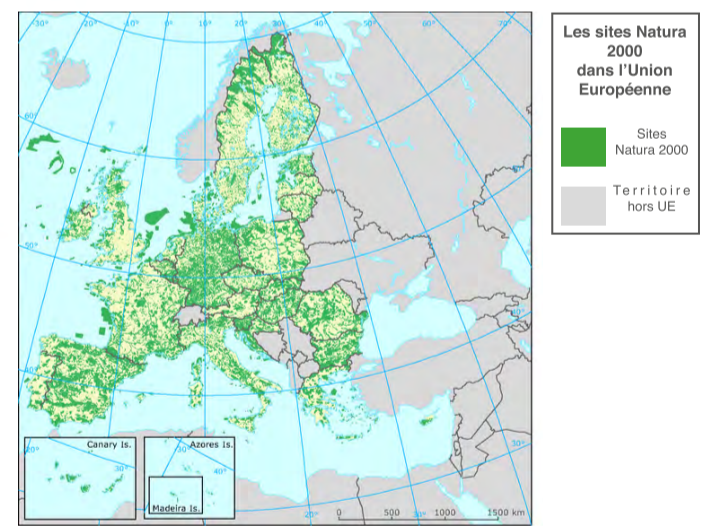


Accompagner : Lieu de vie d'une riche biodiversité, les habitats agro-pastoraux sont très diversifiés (pelouses d'altitude, prairies de fauche, forêts pâturées) et couvrent une grande superficie. Leur pérennité est en étroite relation avec les pratiques agricoles extensives de montagne. Le maintien de la fauche et du pâturage limite l'embroussaillage des prairies de fond de vallée. Dans les alpages, une gestion équilibrée des estives (nombre de bêtes, durée d'estive) permet la préservation des milieux d'altitude sensibles (pelouses d'altitude, zones humides). Des échanges avec les éleveurs et agriculteurs sont proposés afin de concilier les enjeux environnementaux et les pratiques agricoles.

Gérer : Dans le cadre de Natura 2000, des moyens financiers sont mobilisés pour permettre la conservation des habitats naturels et des espèces à fort enjeu patrimonial. Sur le site de la Clarée, la préservation des alpages, des zones humides, des prairies de fauche et des habitats forestiers est prioritaire.

Natura 2000 offre des moyens pour s'investir dans la préservation des milieux naturels :

Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité



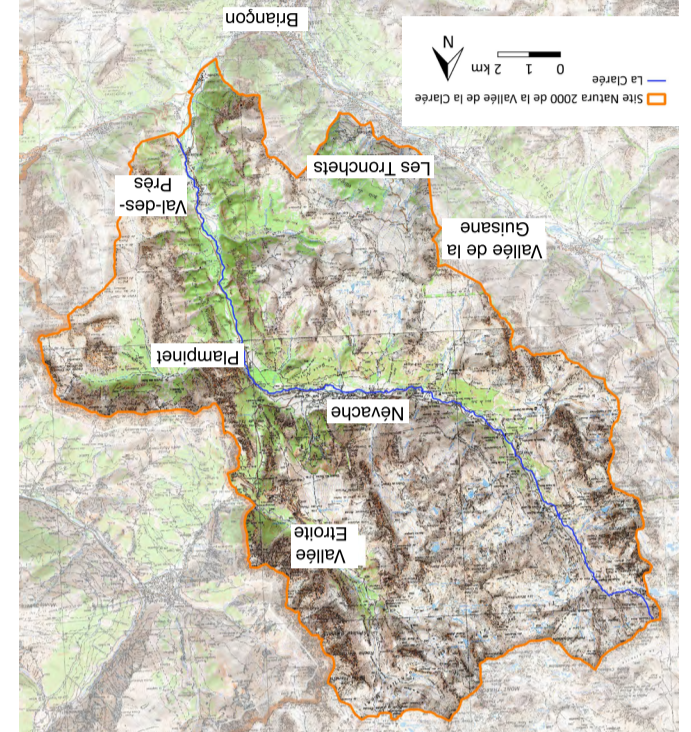
Avec pour double objectif de **préserver la diversité biologique** et de **valoriser les territoires**, l'Union européenne s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites, s'étendant sur toute l'Europe : le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Quelques chiffres clés sur ce réseau
Plus de 27 000 sites soit 1 150 000 km²
18 % de la surface terrestre de l'Union européenne et 6% de la surface marine des eaux européennes

Structure animatrice en Clarée
Mairie de Névache
Ville Haute
05100 Névache
Tél : 07 50 69 60 78
Mail : claree.natura2000@gmail.com
http://hautes-alpes.n2000.fr/
Facebook Natura 2000 Hautes-Alpes

Collectivité animatrice du site en Clarée :
Commune de Névache
Présidente du Comité de Pilotage : Claudine Chrétien : Maire de Névache

Carrefour bioclimatique entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, le territoire est d'un grand intérêt écologique : la superficie significative, l'amplitude altitudinale de (1350 mètres à plus de 3000 mètres d'altitude), la variété des situations topographiques, géologiques et microclimatiques sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant. 35 habitats d'intérêt communautaire sont représentés, couvrant près de 90% du site, ce qui en fait un secteur d'importance majeure pour le réseau Natura 2000. Plus de 1000 espèces végétales ont été recensées dont le Sabot de Venus, le Dracocéphale d'Autriche et la Reine des Alpes. La faune est toute aussi riche avec 400 espèces d'insectes contactés dont le Damier de la Succise et l'Écaille chinée et 15 espèces de chauves-souris, notamment la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échanquées et le Petit Murin.



Le site : Clarée
Le site Natura 2000 de la « Clarée » se situe au nord-est du département des Hautes-Alpes. Il est limitrophe avec le département de la Savoie au nord et avec l'Italie à l'est. Trois vallées sont concernées : la vallée de la Guisane, la vallée de la Clarée et la Vallée Etroite. Il occupe une superficie d'environ 26 000 ha.

Natura 2000 Hautes-Alpes
Clarée
<http://hautes-alpes.n2000.fr/>



← Le Sabot de Vénus

Cette magnifique orchidée en forme de sabot vit dans les forêts de montagne calcaire. Son existence dépend de la présence d'un champignon et d'une abeille spécifique qui assure sa pollinisation.

De plus, il faut attendre 6 à 15 années pour une première floraison ! Une douzaine de stations sont actuellement répertoriées dans le site, en sapinière-pessière et dans certaines pinèdes

Attention ces espèces sont protégées et leur cueillette est interdite !



← **La Barbastelle d'Europe** est une chauve-souris forestière. Elle trouve refuge dans des cavités arboricoles ou sous une simple écorce décollée ou encore derrière un volet ! Préserver les arbres présentant ces «micro-habitats» (écorces décollées, cavités,...) lors d'une coupe forestière, permet d'agir en faveur de la biodiversité et donc de la Barbastelle !

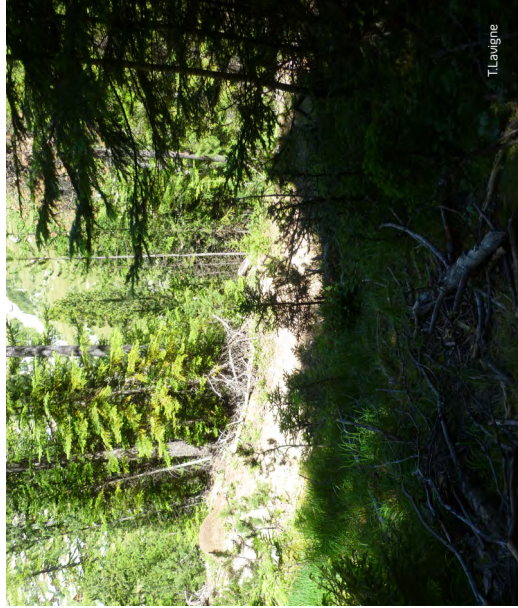
Attention toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France !



↓ Le Dracocéphale d'Autriche

Cette très rare labiée aux fleurs d'un violet intense se développe sur certains versants escarpés bien ensoleillés des Alpes. L'unique station connue sur le site domine de son promontoire la vallée de la Clarée.

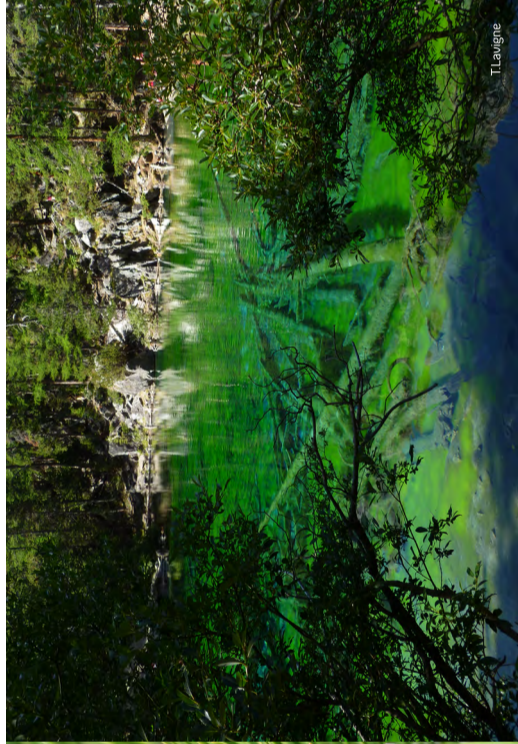
Attention espèce protégée !



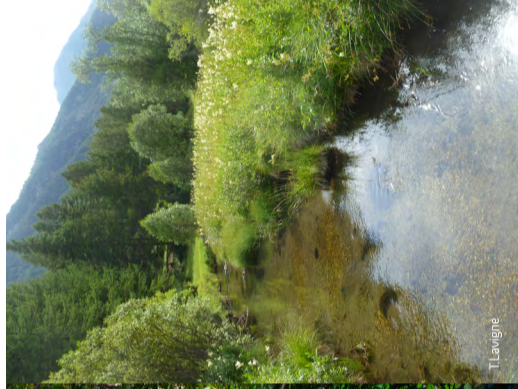
↑ **La sapinière-pessière du Bois Noir** présente un grand intérêt phytosociologique. En effet, si cet habitat forestier est fréquent dans les Alpes du Nord, il est en revanche très rare dans notre région. En Clarée, les arbres se sont adaptés à un contexte plus chaud et leurs semences sont étudiées afin d'être utilisées dans les Alpes du Nord face au réchauffement climatique.



↑ **Le Pin mugo** est un résineux très proche du Pin à crochets présent sur les crêtes ventées, les pentes rocheuses et certains couloirs d'avalanche situés entre 1850 et 2400 m d'altitude. Si cette espèce colonise des surfaces considérables dans les Alpes orientales, elle est très rare en France, connue uniquement dans les départements des Alpes Maritimes et des Hautes-Alpes.



↑ **Les habitats humides** ne recouvrent que de petites superficies mais présentent un enjeu de conservation très fort. Ils jouent un rôle essentiel dans la régulation hydraulique, l'épuration des eaux et hébergent de nombreuses espèces végétales et animales. En Clarée, ces milieux regroupent les lacs, les tourbières d'altitude, la rivière « Clarée » avec ses adoux et ses affluents, ainsi que le marais de Névache, le marais du Rosier et les prairies humides.



← **Le Marais de Névache** fait partie des plus grands complexes humides du département. Sa particularité est d'accueillir une flore euro-sibérienne c'est à dire caractéristique des milieux froids d'Europe du Nord et de Sibérie.

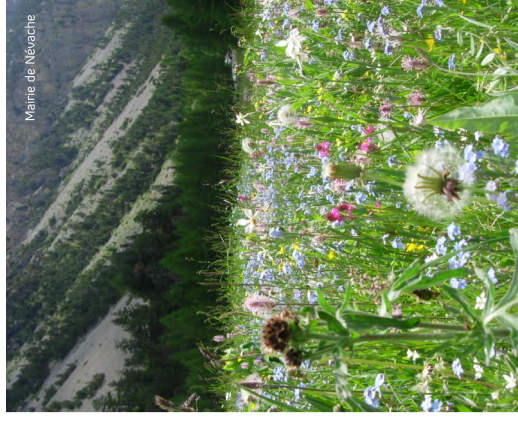
Constitué d'une mosaïque de milieux (bas-marais, prairies humides, peuplements de saules), il abrite des espèces végétales protégées comme le Dactylorhize couleur de sang, l'Herbe aux bisons ou la Laïche à deux étamines. La Grande Bélière, adoux de la Clarée, serpente dans le marais et permet la reproduction de la Truite fario. Le Cincle plongeur et le Chevalier guignette fréquentent le marais ainsi que le Campagnol amphibie.

← Le Damier de la Succise

Voilà un nom bien étrange pour ce papillon diurne : damier pour les motifs quadrillés de ses ailes et succise pour la plante hôte de sa chenille. C'est dans les pelouses et prairies de montagne que l'on peut l'observer, durant sa période de reproduction s'étalant d'avril à juillet. Même s'il présente une large répartition territoriale, les colonies sont souvent isolées. Les individus sont plus ou moins nombreux selon le milieu de vie, les années (favorables ou non) et les pressions exercées par l'activité humaine.



E. Husache
Attention espèce protégée !



↑ **Les prairies de fauche** de montagne sont des milieux remarquables pour leur richesse floristique et faunistique et constituent des paysages emblématiques des hautes vallées. Elles doivent leur existence et leur pérennité à l'action de l'Homme. Aujourd'hui, de nombreuses parcelles présentent des conditions d'exploitation difficiles et sont menacées d'abandon.

Lors de vos promenades, n'oubliez pas de respecter quelques recommandations :

- En photographiant les fleurs et les animaux depuis les sentiers, je permets aux prochains de profiter de cette nature préservée.
- En restant sur les sentiers balisés, je préserve du piétinement les milieux sensibles.
- En tenant mon chien en laisse, je m'assure qu'il ne dérange pas la faune sauvage et les troupeaux.
- En n'allumant pas de feu, je protège les milieux naturels.
- En ramenant mes déchets dans mon sac, j'évite leur dispersion dans la nature.

- En laissant les pierres à leur place, je respecte la petite faune qui s'y abrite.
- En me comportant discrètement, j'assure à chacun de pouvoir profiter pleinement du silence de la montagne.
- En évitant les baignades dans les lacs ou l'utilisation d'objets flottants, je préserve la qualité de ces eaux pures (les crèmes solaires sont une source de pollution).
- En évitant les berges de lacs et zones humides pour mes sites de pique-nique et de bivouacs, je préserve ces milieux fragiles sensibles au piétinement.
- En ne marchant pas dans les prairies de fauche, je préserve ces milieux et je respecte le travail des agriculteurs.

↑ **Les pelouses sèches**, situées sur des sols calcaires superficiels des adrets ensoleillés, se trouvent au lieu-dit «Les Clapières» au-dessus des hameaux de Névache, aux terrasses du Rosier à Val-des-Près ou encore en aval des Tronchets sur Saint-Chaffrey. Elles abritent une flore spécifique des milieux secs ainsi qu'une faune diversifiée en insectes. En Clarée, ces pelouses sèches étaient autrefois utilisées pour cultiver les céréales comme l'orge et l'avoine. Aujourd'hui, ces secteurs sont pâturés par les troupeaux transhumants en début et fin d'estive.



A. Vivat

Mairie de Névache

T. Lavigne

T. Lavigne

T. Lavigne

S. Aboullhik

A. Vivat